



MAIRIE



Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 12 avril 2016

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 11 votants : 11

L'an deux mille seize, le 12 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - François HERMET, 1^{er} Adjoint - Bertrand REVERSAT, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Thierry CHARDAYRE - Damien ESTÉVENON - Joël PAGÈS - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BRÉMOND - Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Absent excusé :

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Isabelle VIEILLEDENT.

VOTE DES TAXES

Pas d'augmentation, le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux 2015 pour les taxes 2016.

Taxes 2016	Bases (€)	Taux	Produit (€)
Taxe Habitation	202 500	7.58 %	15 350
Foncier Bâti	128 200	10.02 %	12 846
Foncier Non Bâti	11 400	105.72 %	12 052
Total			40 248

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le Conseil Municipal passe en détail les opérations comptables du compte administratif qui retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

L'année 2015 confirme la bonne tenue des principaux indicateurs permettant de mesurer la santé financière de la commune.

FONCTIONNEMENT			
	Dépense	Recette	
Charges de personnel	30 976.21	48 659.98	Ressources fiscales
Contingents, subventions	37 683.22	92 996.77	Dotations, subventions
Charges financières	2 442.04		
Autres charges	52 141.57	97 143.98	Autres produits
Total	123 243.04	238 800.73	Total
Capacité d'Autofinancement brute	115 557.69		

Le Maire quitte la salle pendant que le Conseil, présidé par Renée Cordesse, adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs de la **Commune** :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		94 329.91	32 381.24		32 381.24	94 329.91
Opérations de l'exercice	123 243.04	238 800.73	160 293.78	112 288.42	283 536.82	351 089.15
TOTAL	123 243.04	333 130.64	192 675.02	112 288.42	315 918.06	445 419.06
Résultat de clôture		209 887.60	80 386.60			129 501.00
				Reste à réaliser	185 606.68	
				Excédent de financement	56 105.68	

Affectation
du résultat

	----- >	Fonctionnement
209 887.60	----- >	Investissement

et les comptes administratifs de l'Eau & Assainissement :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		544.33		48 504.70		49 049.03
Opérations de l'exercice	60 001.87	61 791.35	156 271.87	71 147.16	216 273.74	132 938.51
TOTAL	60 001.87	62 233.68	156 271.87	119 651.86	216 273.74	181 987.54
Résultat de clôture		2 333.81	36 620.01		34 286.20	
Affectation du résultat	2 333.81	----- >	Investissement			

Ces comptes administratifs correspondent parfaitement aux comptes de gestion établis par le Percepteur, trésorier de la commune.

BUDGET 2016

Le **budget 2016 de la Commune** s'équilibre en Recettes et Dépenses de Fonctionnement à 219 993 €.

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	143 933.00	219 993.00	RECETTES
VIREMENT à INVESTISSEMENT	76 000.00	0.00	Résultat fonctionnement reporté
	219 993.00	219 993.00	

En ce qui concerne la section d'investissement, celle-ci s'équilibre en Recettes et Dépenses à 656 517.97 €.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	576 131.37	370 630.37	RECETTES
Capital des emprunts	7 700.00	209 887.60	Résultat investissement reporté
Résultat reporté	80 386.60	76 000.00	VIRT. du FONCTIONNEMENT
	656 517.97	656 517.97	

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager 76 000.00 €, auxquels s'ajoutent les subventions et les dotations diverses.

Les principaux investissements sont l'aménagement du village de Charmals et de Salèles, et les chemins.

Pour l'Eau & Assainissement :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	66 090.31	66 90.31	RECETTES
			Résultat reporté
	66 090.31	66 090.31	

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	94 689.80	128 976.00	RECETTES
	36 620.01	2 333.81	Résultat reporté
	131 309.81	131 309.81	

L'investissement important concerne la station d'épuration de Charmals.

Les comptes sont consultables à la Mairie.

COMMUNE NOUVELLE

Le Maire rappelle la délibération de principe du 1^{er} décembre 2015 (voir CR du 01/12/2015) pour la création de la Commune Nouvelle. Suite à la réunion publique du 23 mars 2016 et à l'accueil favorable de la population au projet de charte de la commune nouvelle, il est demandé aux Conseils Municipaux de délibérer en faveur de la création d'une Commune Nouvelle regroupant les six communes de la Terre de Peyre. Celle-ci portera le nom de « **PEYRE-EN-AUBRAC** » et son siège sera situé à la Maison de la Terre de Peyre. Chaque commune historique deviendra commune déléguée comportant son maire délégué, ses maires adjoints délégués, son conseil municipal délégué. Elle conservera son nom et ses limites territoriales et sa mairie annexe avec les services au public qui y sont rattachés.

Le Conseil décide, à l'unanimité, la création d'une commune nouvelle telle que définie ci-dessus et demande au Préfet de Lozère de prendre un arrêté de création de la commune nouvelle « **PEYRE-EN-AUBRAC** » au 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de Communes de la Terre de Peyre a réalisé une consultation pour rechercher un cabinet d'études qui a pour mission d'apporter son aide à la mise en place de la nouvelle communauté de communes. Après quelques semaines de travail avec le cabinet retenu et compte tenu des imbrications entre les Com-Com et les Communes, l'ensemble des maires de la Terre de Peyre propose d'inviter chaque conseil municipal à délibérer pour demander à ce même cabinet l'appui nécessaire à la création de notre commune nouvelle. Un devis va lui être demandé.

QUESTIONS DIVERSES

◊ **Association Pôle-Santé Haute-Lozère** : Compte tenu de la baisse du nombre de médecins dans le Nord-Lozère, Pierre Morel a pris l'initiative de créer une association qui aura pour mission d'élaborer un projet de pôle de santé sur toute la Haute-Lozère.

◊ **Chemins ruraux** : un certain nombre de chemins feront l'objet de travaux de reprofilage pour un meilleur écoulement des eaux afin d'éviter la formation de nids de poules.

Après l'examen de plusieurs devis, le Conseil décide la réouverture de quelques chemins pour faciliter l'accès aux parcelles de plusieurs agriculteurs.

La séance est levée à 23 h 30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIELLEDENT